

CGT, SYNTEF-CFDT, SNU-TEF FSU et UNSA de l'administration centrale des Ministères de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, et de la Santé et des solidarités (DARES et DREES)
SNPTES-UNSA du Ministère de l'Education Nationale, enseignement supérieur et recherche (DEP)
SUD-rural, SYGMA FSU et SYAC-CGT du Ministère de l'Agriculture (SCEES)
CGT, CFDT, SUD, CGT-FO, UGA-CGC de l'Insee
SUD et SNU-FSU et CGT de l'ANPE

Au Bureau du CNIS

Pour l'ensemble des services de la statistique publique, et plus particulièrement les Services Statistiques Ministériels (SSM), l'équilibre entre proximité du pouvoir et maintien de leur indépendance devient une préoccupation permanente. Les tentatives de déstabilisation auxquelles ils ont dû faire face ces derniers mois en sont la preuve.

Avec la mise en place de la LOLF, les questions sur la mobilité des agents de l'Insee dans les SSM se posent dans un contexte nouveau. Les risques de remise en cause de l'indépendance des SSM existent. Il faut par conséquent renforcer la position de la statistique publique, Insee et SSM, et lui donner les moyens de garantir son indépendance vis-à-vis des pressions que pourraient exercer les responsables politiques. Il est essentiel que les services statistiques ministériels, directions ou autres structures, puissent travailler à satisfaire les besoins en données objectives des services opérationnels et de l'ensemble des acteurs du débat social.

Dans ces circonstances, il nous apparaît important que le CNIS engage à nouveau une réflexion sur les conditions de l'indépendance de la statistique publique en commençant par la situation des SSM dans leur articulation avec leurs Ministres ou tutelles.

1. Réflexion sur la politique de diffusion

Fin 2000, le bureau du CNIS a créé un groupe de travail consacré à la clarté et l'accessibilité des informations issues du système statistique public. Ce groupe a travaillé pendant près d'un an, et avait présenté en assemblée plénière fin 2001 un projet de rapport qui évoquait les risques de dysfonctionnement dans le processus de diffusion d'une part, et proposait une liste de recommandations pour éviter ces dysfonctionnements d'autre part. Ce rapport n'a jamais été finalisé, et le groupe de travail a arrêté de se réunir.

Pourtant, lors de cette assemblée plénière du CNIS des propositions du groupe de travail avaient obtenu un avis favorable, comme le renforcement du dispositif de suivi des échéances prévues et effectives de diffusion des résultats, ou le principe d'une mise à disposition généralisée de l'information non couverte par les différents secrets. D'autres propositions, notamment sur la diffusion des données détail, devaient être revues avant de pouvoir être mises en œuvre et l'assemblée plénière avait souhaité un approfondissement des travaux du groupe.

Nous pensons que le CNIS devrait reprendre les propositions qui avaient été faites sur la diffusion des études et des données en général, en particulier lors de la journée du CNIS consacrée à la diffusion, qui a été annoncée pour la fin de l'année. Dans ce cadre, pourrait être abordé le sujet de la diffusion par les SSM de leurs statistiques et des études qu'ils

mènent, à la lumière des recommandations du groupe de travail, complétées et approfondies au besoin.

2. Réflexion sur la garantie de l'indépendance et la déontologie professionnelle

Les pressions de 2005 et 2006 rappellent fortement celles de 1999 : quelle que soit la couleur politique, les ministres et leurs cabinets sont tentés d'essayer de maîtriser les informations publiées en contournant ou censurant au besoin les services statistiques ministériels. Pourtant, l'Insee et les SSM doivent pouvoir travailler de façon indépendante, en conformité avec la déontologie statistique, et conduire et diffuser leurs travaux selon les programmes de travail adoptés. Si tel n'était pas le cas, ils perdraient le crédit qu'ils ont gagné au fil des ans à force de rigueur scientifique et de vigilance de l'ensemble de leurs agents.

Aussi nous pensons que le CNIS doit se saisir de ce thème et réaffirmer l'indépendance de l'Insee et des SSM et contribuer à mettre en place les conditions propres à la garantir. Plusieurs approches sont possibles, en voici une liste non exhaustive.

- Utiliser le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, particulièrement les principes relatifs à l'environnement institutionnel et aux résultats statistiques, à des fins d'adaptation au niveau national. Cette déclinaison du code inclut les travaux statistiques confiés aux SSM. Une enquête sur son respect pourrait être menée régulièrement sur l'ensemble du système statistique public national, ainsi qu'il l'est fait au niveau européen, les résultats discutés par le CNIS qui pourrait s'exprimer sur les suites à donner. Les différents codes d'éthique professionnelle destinés aux statisticiens pourront également être un appui dans l'appréhension de cette question, notamment le code de déontologie statistique (1986) rédigé par l'AIS et l'ASTEC, et la déclaration de l'IIS sur l'éthique professionnelle (1985).
- Mettre en place, au sein du CNIS, des systèmes de suivi non seulement des avis que le CNIS émet pour des travaux à l'Insee et dans les SSM mais aussi des programmes de diffusion de l'ensemble de la statistique publique. Si le calendrier n'était pas respecté, le CNIS en demanderait les raisons, de façon à s'assurer qu'aucune instance ne cherche à ralentir le processus de diffusion.
- Proposer des instances et des modalités de saisine et d'arbitrage si un conflit se manifeste entre un SSM et sa tutelle . Là encore, plusieurs possibilités pourraient être étudiées quant à la forme et aux personnes qui seraient chargées de l'arbitrage : instance ad hoc, réseaux existants, émanation du CNIS. Un rapport régulier sur la revue des bonnes et mauvaises pratiques pourrait être produit.

Nous demandons au CNIS d'ouvrir une réflexion sur ces sujets. Nous, syndicats de la statistique publique, nous tenons à la disposition du CNIS pour participer à cette réflexion dans les formes qui nous seront proposées.

A Paris, le 30 octobre 2006